

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION

A :

Mesdames **ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine**

et

Messieurs **BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, MOLINA Alphonse, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, VORDY Cédric**

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault), est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la salle de réunion de la Mairie.

Le 23 JANVIER 2025 à 18h00

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024

1. Soutien aux sinistrés de Mayotte : Aide financière par l'intermédiaire de l'AMF34.

2. Hérault Energies SMEDH – Modernisation Eclairage Public Fonds Verts 2024-2 : Convention relative aux modalités de participation financière d'un membre aux travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public par un fonds de concours (opération : 2024-029 – LV - CF-EP/2024/099).

3. Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC) - Régularisation foncière du système d'endiguement de l'Espène à OLONZAC : L'ouvrage concerné sera ainsi conforté par des travaux de sécurisation notamment au niveau du parking du Calcadis (stabilisation du mur préfabriqué au droit du parking et gestion du risque de surverse / mur à reconstruire au droit de l'ancien passage à gué). Vente aux charges et conditions ordinaires de droit en nature de cessions amiables consenties moyennant le prix de 1 € (Un Euro) conformément au document d'arpentage.

4. Acquisition à Indivision FRAISSE - Régularisation foncière pour prise en charge l'alignement des lampadaires d'éclairages publics sur le domaine public : il convient de procéder à l'acquisition foncière de 38 m² à distraire de la parcelle cadastrée section AL n°413 de 1111 m² de superficie totale afin de l'incorporer à terme dans le domaine public. Un accord transactionnel a été conclu avec l'indivision FRAISSE au prix unitaire de 66 €/m², représentant un montant de 2508 €. La parcelle acquise sera versée dans le domaine public au terme de l'acte à intervenir.

5. Budgets 2025 Commune - Eau et Assainissement : Autorisation de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget.

6. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault : Nouvelle Convention d'adhésion à la mission d'appui et de de soutien à la prévention des risques professionnels.

7. C.A.U.E. 34 : Convention de mission d'accompagnement et note méthodologique « Restructuration d'un îlot » ensemble immobilier dans le centre.

8. C.A.U.E. 34 : Convention de mission d'accompagnement et note méthodologique « Réhabilitation du parc municipal »

- 9. Approbation du plan de financement de la requalification de l'espace public de La Promenade :** Demande d'aides financières aux partenaires institutionnels.
- 10 Hérault Energies SMEDH – Requalification Urbaine de la Promenade :** Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage (n° Moa/2024/004) – Opération d'aménagement des espaces publics comprenant des travaux d'éclairage public.
- 11 Hérault Energies SMEDH – Aménagement Promenade et Bd Victor Hugo - Convention de servitude(s) pour ouvrages de distribution d'Electricité et de Télécommunications** (dossier n° 2024-0118-LV) pour la parcelle communale cadastrées section AB n° 546 sise 1 et 1 bis Bd Pasteur.

Olonzac, le 17 janvier 2025

Le Maire,



Luc LOUIS.

